Jour de séance 8 le vendredi 30 octobre 2026

*9 h*

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^me^ Wilcott, appuyée par M. Doucet, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 20 octobre 2026

À Son Honneur,
l'hon. Louise Imbeault,
lieutenante-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit et se termine. La motion, mise aux voix, est adoptée sans amendement.

---

Sur la motion de la première ministre, appuyée par l'hon. M. Legacy, il est résolu que l'adresse en réponse au discours du trône soit grossoyée, que la présidente y appose sa signature et qu'un comité de la Chambre remette l'adresse à Son Honneur.

Il est ordonné que la première ministre, M^me^ Wilcott et M. Doucet forment le comité chargé de se rendre auprès de Son Honneur et de lui remettre l'adresse.

---

M. Monahan prend la parole au sujet du rappel au Règlement soulevé le jour précédent par le leader parlementaire du gouvernement. M. Monahan présente ses excuses pour avoir diffusé sur les médias sociaux une vidéo modifiée des délibérations de la Chambre et informe la Chambre que la

vidéo en a été retirée. La présidente de la Chambre statue que la question est réglée.

---

La séance est levée à 9 h 43.